



Compte rendu de la séance du 16 novembre 2015

Etaient présents : Marie-Odile BEURNÉ, Joëlle DIDELOT, Régis PRUNIER, Jean-Claude FAVET, Bernard RUAUX, Maria ERFTEMEIJER, Fabien RUTH, Damien THOUVENOT, Dominique MONNE, Jean-Marc BERNOT
Etaient absents : Marc PARMENTELOT

Secrétaire de la séance : Joëlle DIDELOT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décision modificative n°1 BUDGET EAU :
VOTE les crédits comme suit :

Article 615 : - 9 460 €

023 : 9 460 €

021 : 9 460 €

Article 2158 opération 2015-78 : + 9 460 €

- ACCEPTE l'admission en non-valeur suivantes au budget eau :
- année 2013 : 223.40 €
- année 2012 : 19.00 €

- DEMANDE la modification de la destination des produits de la parcelle 11 R comme suit : vente de gré à gré en bloc et sur pied des houppiers et petits bois à l'acheteur de la coupe.

-FIXE comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 3, 20, 25, 27 et 3, figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2016 :

Parcelles 3, 20, 25, 27 et 3 : vente en bloc et sur pied

DEMANDE à l'ONF de procéder au martelage des parcelles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9

DECIDE DE SE PRONONCER après matelage sur la destination des produits des coupes des parcelles 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9

- FIXE le tarif de l'eau pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017 comme suit :

- 1.15 € le m3 jusqu'à 200 m3 consommés par compteur,
- 1.05 € le m3 au-delà de 200 m3 consommés par compteur,
- 23.00 € le prix de la location du compteur

- FIXE le prix des affouages façonnés pour l'année 2016 comme suit :
 - 37.00 € HT le stère de hêtre
 - 35.00 € HT le stère de chêne

FIXE le nombre de stères d'affouages façonnés par foyer à 15 stères maximum.

- FIXE le tarif des affouages sur pied pour l'année 2016 comme suit :
 - 7.00 € HT le stère.

- DECIDE :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » organisée par le centre de Gestion des Vosges pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.
- De fixer à 5 € par agent et par mois la participation financière de la collectivité au risque « Santé » susmentionné, (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par chaque agent). Cette participation pourra être versée directement à chaque agent et viendra en déduction de la cotisation versée à l'opérateur.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'adhésion à la convention de participation conclue par le Centre de Gestion des Vosges avec les opérateurs sélectionnés et tout document s'y rapportant.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix contre et 1 abstention, DECIDE de ne pas acquérir les parcelles cadastrées AH 70, AH 71 et AH 466 "LES MARAIS" appartenant aux Consorts CLEMENT

Affiché à la porte de la mairie,
le 17 novembre 2015

Le Maire,
Marie-Odile BEURNÉ



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marie-Odile Beurné", is written over the seal.